



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Bray
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260417

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 17 avril 2026	Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants .
Nombre de conseillers En exercice 41	
Présents 38	
Votants 41	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Vu le Code de l'éducation nationale et notamment son article L.421-14, qui fixe la composition du conseil d'administration et précise qu'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre doit y siéger.

Vu le Code de l'éducation nationale et notamment son article L.421-2 du code de l'éducation modifié par la loi du 8 juillet 2013, la représentation de la commune de l'implantation du collège est modifiée : « Pour le conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée et celui des établissements régionaux d'enseignement adapté, par le passage de deux à un représentant de la commune. Lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public assiste au conseil d'administration à titre consultatif (R.421-16 du code de l'éducation) ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;

La Présidente expose que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au Conseil d'administration des établissements d'enseignement : lycée d'enseignement professionnel Jean Rondeau et collège Jules Ferry à Saint Calais, collège Gabriel Goussault à Vibraye et collège Courtanvaux à Bessé-sur-Braye.

Elle rappelle que la CCVBA est représentée par 1 délégué dans chaque établissement.

Elle rappelle ensuite que pour l'élection des délégués, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres.

La présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein des établissements d'enseignement :

LEP Jean Rondeau	FONTAINE Eric
Collège Jules Ferry	POTAGE Jean-Paul
Collège Gabriel Goussault	LEPENNETIER Aude
Collège Courtanvaux	GILLET Danick

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026

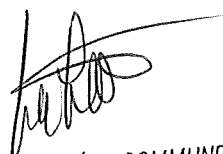
Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS